PROGRAMME DE FORMATION
MAINTIEN DE QUALIFICATION VL 2026

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de qualification 2026 de contrôleur technique de véhicules légers

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaitre les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.
Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, en date du 18 juin 2025.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point B de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes de catégorie internationale M1 et N1.

PUBLIC VISE :

Prioritairement Contrôleur technique de véhicules légers

Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 20 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 4 méthodes avec la répartition suivante :

- Formation à distance d'un volume de 4 heures à suivre sur une plateforme LMS de E-Learning (ISpring), qui sera réalisée obligatoirement avant le temps en présentiel.
- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 10 heures
- Travaux dirigés en présentiel d'une durée de 2 heures
- Travaux pratiques en présentiel d'une durée de 4 heures

CONDITIONS :
Pour la partie FAD, le stagiaire se connecte sur la plateforme Ispring avec des codes qui lui sont spécifiques.

Conformément au point B.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié cette formation comporte un module technique général, d'une durée minimale de 8 heures, dont le référentiel est défini par le ministre chargé des transports.

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 18 juin 2025 impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 11 heures et 30 minutes.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 20 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 30 questions d'une durée de 1 heure (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- l'identité du stagiaire ;
- la raison sociale de l'organisme de formation ;
- l'adresse électronique de l'organisme de formation ;
- les références du programme à l'exception de son indice ;
- le libellé du programme ;
- la durée ;
- les dates de stage ;
- le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).